

## Administration Communale de Hesperange

## **AVIS AU PUBLIC**

Conformément à l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, il est porté à la connaissance du public que le conseil communal a approuvé les modifications suivantes du règlement de circulation de la commune de Hesperange :

Date de la séance	Objet	Approbation
28.04.2025	Règlement général de la circulation –	Madame la Ministre de la Mobilité et
	modifications à durée indéterminée :	des Travaux publics en date du
	<ul> <li>Alzingen, rue de l'Eglise</li> </ul>	08.05.2025 et par Monsieur le
	Alzingen, rue de Hesperange	Ministre des Affaires intérieures en
	Fentange, rue de Bettembourg	date du 14.05.2025, référence
	Hesperange, rue de Bettembourg	322/25/CR

Le texte des règlements est à la disposition du public, à la maison communale, où il peut en être pris copie sans déplacement, pendant les heures d'ouverture des bureaux.

Les règlements deviennent obligatoires trois jours après leur publication par voie d'affiche dans la commune.

Hesperange, le 19 mai 2025.

Pour le collège des bourgmestre et échevins,

Le secrétaire,

Le bourgmestre,